

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 mai 2017

**Objet : RD - Collecte et traitement des déchets (budget annexe salubrité Bauges) - Tarifs 2017**

• date de convocation le 12 mai 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 63

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Suzanne Boucher
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jean-Pierre Beguin à Bernard Januel - de Frédéric Bret à Françoise Van Wetter - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Jean-Benoît Cerino - de Gérard Marcucci à Dominique Pommat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christian Papegay à Mustapha Hamadi - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillemeret à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 4

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :  
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,  
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

\*identité provisoire

## Conseil communautaire du 18 mai 2017

délibération n° 201-17 C

objet **RD - Collecte et traitement des déchets (budget annexe salubrité Bauges) - Tarifs 2017**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, rappelle que, compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, Chambéry métropole - Cœur des Bauges doit définir les tarifs correspondant aux prestations rendues, dans le respect de l'équilibre budgétaire du budget annexe salubrité du périmètre des Bauges.

En conséquence, il est proposé de fixer les tarifs de vente de conteneurs (bacs roulants) et de composteurs.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

**Vu** l'avis de la commission de la gestion des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention du 16 mai 2017,

**Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve les tarifs relatifs à la collecte et au traitement des déchets pour le budget annexe salubrité Bauges à compter de l'année 2017, conformément au tableau ci-après :

	Rappel Tarifs 2016	Tarifs 2017	EVOLUTION 2017/2016
COMPOSTEURS	net par unité	net par unité	
Composteur individuel (fourni avec 1 bio-seau)	15,00 €	15,00 €	0 %
Composteur collectif avec bio-seaux		25,00 €	

Conteneurs / Bacs roulants / par type / unité	Rappel Tarifs 2016	Tarifs 2017	EVOLUTION 2017/2016
140 L	80,00 €	80,00 €	0 %
240 L	88,00 €	88,00 €	0 %
360 L	148,00 €	148,00 €	0 %
660 L	351,00 €	351,00 €	0 %
770 L	383,00 €	383,00 €	0 %

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 201-17 C

Objet de l'acte : RD - Collecte et traitement des déchets (budget annexe salubrité Bauges) - Tarifs 2017

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19402H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19402H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017